

**PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE
ADMINISTRATIF POUR L'EXPLOITATION DU BURON DU CAPUCIN**

- Date de publication :** le 04 juin 2025
- Date limite de remise des offres :** le **07 juillet 2025, à 12h00**
- Objet de l'occupation :** Locaux de petite restauration et activité de couchage liés à la randonnée et aux activités de pleine nature.
- Lieu :**
Département : Puy-de-Dôme (63)
Commune : Le Mont Dore (63240)
Adresse : Le capucin -Site du Buron du Capucin
- Caractéristiques essentielles :** Le buron se situe sur le site du Capucin, en pleine nature. Ce dernier est un site touristique important en été et en hiver.
A proximité du funiculaire, du parc aventure mais aussi du départ des pistes de ski de fond et de raquettes, nombreux itinéraires de randonnées (PR, GR4, GR30), chemin de St Jacques de Compostelle Orcival/Rocamadour.
Le buron du Capucin permettra de contribuer à dynamiser le site et répondre à un besoin d'accueil des randonneurs dans un lieu atypique et authentique, l'accès au Buron se fait par un chemin partiellement revêtu et difficilement carrossable.
- Le Buron devra être ouvert de manière satisfaisante durant les deux saisons touristiques :
- Saison d'hiver (vacances scolaires de Noël jusqu'à la fin des vacances d'hiver) : selon les dispositions des arrêtés municipaux
 - Saison d'été : selon l'ouverture de l'établissement thermal du Mont-Dore. (avril)
 - Adapter les jours de fermeture du Buron à ceux du funiculaire du capucin.
- La commune serait sensible si un porteur de projet proposait la mise en avant d'une restauration simple mais de qualité et un accueil simple mais chaleureux des randonneurs et autres amateurs d'activités de pleine nature.

Durée envisagée de l'occupation : Réalisation d'un bail emphytéotique d'une durée minimale de 18 ans qui pourrait être portée à 22 ans. L'emphytéote portera les investissements relatifs à l'exploitation du « buron du Capucin ». Il est précisé que les frais de mise aux normes de l'assainissement seront supportés par le bailleur et réalisés en 2025/2026.

Montant prévisionnel de la redevance d'occupation : Cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont le montant sera fixé après négociations. L'occupant s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.

Charges : L'occupant devra prendre connaissance de l'inventaire du matériel à disposition et prendre à sa charge tout achat de matériel supplémentaire qu'il jugera nécessaire à la bonne exécution de l'activité.
L'emphytéote fera son affaire personnelle de l'obtention de toutes autorisations lui permettant l'exercice de son activité de restauration et d'hébergement au sein du Buron du Capucin.

Conditions d'attribution : Les candidats intéressés devront remettre leurs propositions avant la **date limite fixée le 07 juillet 2025 à 12 H.**

Les propositions comporteront un dossier de candidature présentant le projet de développement envisagé et contenant notamment :

- Le planning d'ouverture du buron ;
- Le business plan sur 3 années ;
- Le CV, les éventuels agréments, qualifications ;
- L'organisation projetée : moyens matériels et humains spécifiquement affectés à l'établissement ;
- Un justificatif de statut juridique : extrait Kbis de moins de 3 mois, attestation d'assurance RC.

Dépôt des candidatures : Les propositions devront être remises au format dématérialisé à l'adresse suivante :
mont-dore@sancy.com

Pour toute visite du site, merci de bien vouloir contacter la mairie au 04.73.65.20.00